

Projet de Territoire « Cap 2040 » de Lannion Trégor Communauté

Défi n°5: Territoire et citoyenneté

Enjeux et orientations au 05.11.2020

Défi n°5 : « Territoire et citoyenneté »

Introduction du défi

Chantier n°15 :
**Conforter les relations
au sein du bloc
communal**

Chantier n°16:
**Développer la proximité
avec la société civile et
les usagers en
partenariat avec le
Conseil de
Développement**

L'expérience passée et le cadre réglementaire renouvelé nous conduisent à repenser nos relations et notre façon de construire ensemble.

Cela passe par une meilleure appropriation de l'Agglomération par les acteurs du territoire, d'une part les élus communaux et d'autre part la société civile au travers du Conseil de Développement.

Objectif de l'atelier : Problématiser les chantiers et les objectifs couverts par le Défi n°5 au regard du contexte et des enjeux.

Proposition à affiner

Principaux enjeux identifiés en atelier le 17/10

- Répondre aux obligations de la loi « Engagement et Proximité » : information obligatoire à tous les conseillers communaux, adoption d'un pacte de gouvernance, mise en place d'instances territoriales
- Mettre en place d'outils pour améliorer la compréhension de l'Agglo (compétences, fonctionnement, décisions) par les Conseillers Municipaux du territoire (essentiel du conseil, plaquettes d'informations thématiques, guide des pratiques, ...)
- Favoriser la connaissance du territoire et notamment les spécificités géographiques, économiques et sociologiques par l'ensemble des conseillers communautaires
- Restaurer la confiance là où la défiance s'est parfois installée
- Favoriser les échanges à différentes échelles, peut-être à l'échelle des anciens périmètres des communautés de communes, sans pour autant recréer des petites intercommunalités au sein de l'Agglo
- Faire des pôles territoriaux un lieu force de proposition
- Animer un réseau de DGS/secrétaires de mairie et un réseau d'agents d'accueil rendant plus perméable les informations au sein du bloc local



Orientation / Chantier Conforter les relations au sein du bloc communal

Objectif 1 : Permettre une meilleure appropriation de l'Agglomération par les Communes

Objectif 2 : Consolider les relations communes / Communauté

Objectif 3 : Créer une dynamique réelle au sein des pôles territoriaux

Objectif 1 :
Permettre une meilleure appropriation de l'Agglomération par les Communes

Développer les outils de communication

Faire découvrir le territoire dans sa globalité avec ses spécificités locales

Développer le réseau des agents d'accueil pour améliorer la connaissance des actions et du rôle du bloc communal

Objectif 2 :
Consolider les relations communes / Communauté

Partager le projet de pacte de gouvernance : le fonctionnement des instances, les méthodes de communication des informations, ...

Améliorer la transparence des prises de décisions

Objectif 3 :
Créer une dynamique réelle au sein des pôles territoriaux

Repenser l'animation territoriale pour la faire devenir moins descendante et qu'elle soit un lieu d'échanges et de propositions

Créer un réseau de DGS/Secrétaires de Mairie en appui au développement et au suivi de l'animation territoriale

Développer la proximité avec la société civile et les habitants du territoire en partenariat avec le Conseil de Développement

Objectif 1 :

Améliorer la connaissance de l'EPCI et du Conseil de développement par la population

Objectiver le niveau de connaissance de l'EPCI, de ses champs de compétence et d'intervention par les habitants du territoire

Objectiver le niveau de connaissance du Conseil de développement (rôle / missions / actions) par les habitants du territoire

Elaborer et mettre en œuvre des actions répondant aux besoins identifiés

Assurer un suivi de l'impact des actions menées

Objectif 2 :

Renforcer le dialogue EPCI – société civile

Redéfinir de manière partenariale les méthodes de travail de la Commission « Pays du Trégor, perspectives », instance-socle du dialogue EPCI – Conseil de Développement

Evaluer la charte de partenariat LTC – Conseil de développement pour identifier et mettre en œuvre des pistes éventuelles d'amélioration

Objectif 3 :

Renforcer la capacité du Conseil de développement à relayer l'expertise des citoyens et de la société civile dans les politiques menées par LTC

Elaborer un plan d'action partenarial pour renforcer l'assise territoriale du Conseil de développement et sa capacité à faire remonter l'expertise citoyenne, en articulation avec l'échelle des pôles territoriaux

Assurer de manière transversale la définition des attentes de l'EPCI vis-à-vis du Conseil de développement et des citoyens en amont de la définition et de la mise en œuvre des projets, et assurer un suivi systématique de la prise en compte des contributions reçues